

Concertations Territoriales Musiques Actuelles en Normandie

Séminaire du mercredi 29 novembre 2017 à Evreux

Compte-rendu

43 participants, 35 structures (cf. liste en annexe)

Une série de « sondages » permet d'en savoir un peu plus sur la composition de l'assemblée :

- **Répartition territoriale**

- 7 structures sont implantées en territoire rural (21%)
- Seine-Maritime 14 (41 %) dont 5 de Rouen et 3 du Havre,
- Calvados 10 (29 %) dont 5 de Caen,
- Eure 7 (21%),
- Orne 2 (6%),
- Manche 0

Malgré l'effort de covoiturage la date (un mercredi) et éloignement n'ont pas permis la mobilisation d'acteurs de la Manche.

- **Formes juridiques**

- associations 21 (32%),
- collectivités 8 (24%),
- établissements publics 2 (6%),
- coopératives 1 (3%),
- société commerciale 1 (3 %),
- collectif artistique 1 (3%).

- **Activités**

- Diffusion 19 (55 %) dont 10 festivals (29 %),
- Répétition 11 (30%),
- Tournée / Production 7 (21%),
- Enseignement 6 (18%),
- Radios 3 (9%),
- Ressource information 3 (9%).

Programme de la journée

- 10h - Accueil, information et présentation de la journée
- 10h30 – Thématiques et groupes de travail
- 11h à 12h30 - Ateliers en sous-groupe
- 12h30 à 13h - Restitutions
- 13h à 14h30 - pause déjeuner
- 14h30 à 16h - Ateliers en sous-groupe
- 16h à 17h – Restitutions
- 17h à 17h30 – Méthodologie 2018, et restitution du 19 décembre 2017 à Caen

Accueil et introductions

Suite aux mots de bienvenue du Kubb, la coprésidente de RMAN réaffirme l'enjeu des concertations territoriales portées qui doivent contribuer à la structuration de la filière et consolider la prise en compte des MA par les décideurs publics.

Pour rappel, le processus engagé en septembre a permis l'organisation de 2 réunions par territoire (7 bassins de vie – cf. CR en ligne sur le site du réseau). Une synthèse transversale, rédigée sous forme de fiches thématiques (par activité), sert de support aux travaux de la journée. Elle récapitule les principaux constats, objectifs et propositions d'actions remontées des territoires.

Pour information, la DRAC et la Région sont attentives à la démarche de concertation et à sa prise en compte dans les réflexions sur les nouveaux dispositifs de soutien aux Musiques Actuelles. L'objectif des concertations portées par RMAN est bien de travailler à élaboration d'un « Plan de développement des MA », à présenter en juin 2018, qui dépasse le périmètre d'un Contrat de filière.

Les objectifs de la journée sont :

- favoriser l'interconnaissance entre acteurs et leur appropriation des enjeux
- partager des connaissances, des expériences et des réflexions
- proposer des axes de travail, des orientations et des actions (vers un plan de développement)
- contribuer à la structuration régionale et territoriale (mise en réseau)
- envisager la méthode de concertation sur le 1^{er} semestre 2018

Ateliers thématiques et groupes de travail

Les objectifs des ateliers sont de valider les éléments de contexte, stabiliser des objectifs, proposer des actions, et prioriser les thématiques et les actions.

Les consignes des ateliers (1h30 en sous-groupe) :

- désigner secrétaire(s) et rapporteur(s),
- relire les constats : compléter, amender... valider
- stabiliser les objectifs : compléter, amender... valider et prioriser (classer)
- proposer des orientations et des actions relevant des politiques publiques, et des logiques de coopération, de structuration entre acteurs

Choix des thématiques

Pour déterminer l'intérêt des thématiques, un sondage à deux tours est proposé : souhaits (choix multiple), puis priorités (2 choix maximum par personne).

Thématiques	Souhaitées (choix illimités)		Priorités (2 choix maxi)	
1. diffusion	16	10 %	9	11 %
2. développement d'artistes (nouveaux disp.)	22	13 %	17	20 %
3. pratiques amateurs	16	10 %	16	19 %
4. musiques enregistrées	9	5 %	3	4 %
5. ressource, observation	11	7 %	4	5 %
6. Médias	7	4 %	1	1 %
7. Action Culturelle	24	14 %	8	10 %
8. Droits Culturels	14	8 %	6	7 %
9. économie et l'emploi	21	13 %	5	6 %
10. structuration collective et territoriale	26	16 %	14	17 %

Les thématiques qui ressortent sont dans l'ordre :

- 2. développement d'artistes (nouveaux disp.) 26%
- 3. pratiques amateurs 24%
- 10. structuration collective et territoriale 21%
- 1. diffusion 14%
- 7. Action Culturelle 12%

Viennent ensuite les sujets plus généraux des Droits Culturels, ou structurels (économie et emploi, ressource et observation). La faible appétence pour les médias et les musiques enregistrées est à relier à leur sous-représentation dans l'assemblée.

Des thématiques ont été regroupées afin de couvrir l'ensemble des sujets dans la journée :

- 3 ateliers le matin : Ressource, observation et médias ; Action Culturelle et Droits Culturels; Développement d'artistes ;
- 5 l'après-midi : Diffusion, Pratiques amateurs, Musiques enregistrées, Economie et Emploi, Structuration collective et territoriale

Restitutions

1. Diffusion

Le groupe de travail est reparti des constats et objectifs présentés dans la fiche. Les objectifs de développement et de structuration des réseaux de diffusion peuvent être regroupés.

1. Développer et structurer les réseaux de diffusion

- L'irrigation des territoires ruraux nécessite de sensibiliser les élus locaux pour qu'ils identifient mieux les associations MA et les lieux adaptés à ces pratiques.
- Des délégations de compétences pour la diffusion MA aux acteurs locaux pourraient être envisagées (par exemple, des programmations hors-les-murs avec les compétences des SMAC ou des associations en proximité).
- Les Contrats de territoires ruraux sont de bons outils pour déployer les moyens publics et qui permettent d'associer un ensemble d'acteurs locaux à ces démarches.
- La coordination des agendas de programmation est à mettre en place, bien que ce soit toujours un sujet délicat (en raison des temporalités différentes notamment).
- Des dispositifs d'aide à la diffusion (circulation) des artistes pourraient s'inspirer de l'Île de France (ex. RIF gère une aide à la programmation d'artistes d'autres départements par la prise en charge des cachets d'artistes)

2. Renforcer la programmation jazz et musique du monde

Cet objectif a été débattu, soulevant la question des niches artistiques qui nécessitent un travail de sensibilisation spécifique des publics. C'est aussi la question de la diversité qui est posée.

3. Renforcer la diffusion amateur

La loi du 1^{er} octobre sur le statut du musicien amateur devrait clarifier la question.

Le constat premier est qu'il y a de moins en moins de café-concerts (nuisances sonores, vigipirate et contraintes sécuritaire...). Il manque aussi de lieux intermédiaires adaptés.

Le dispositif Café-culture pourrait être mobilisé pour l'aménagement des lieux (rapprochement avec le GIP Café-culture à engager). Il s'agit là aussi de sensibiliser les élus pour des politiques moins répressives pour les café-concerts.

4. Améliorer la visibilité de l'offre de diffusion, dans les médias notamment

Un outil commun de mise en ligne des programmation comme il en existe un en Île de France pourrait être envisagé (cf. logiciel d'information en ligne -so prog- qui re-dispatche aux médias...).

5. Améliorer la connaissance de la diffusion

Au-delà de l'observation de la diffusion, le développement des publics a été soulevé comme une question à long terme, pour inciter (éduquer) les jeunes à aller voir des concerts, par de l'action culturelle...

Ressource, observation et médias

Ressource information

Les outils de la ressource et de l'information posent les questions du recueil et du traitement de l'information : « *comment l'information est-elle recueillie ? comment elle est traitée ?* ».

La qualification de la ressource nécessite de définir des critères communs : par exemple, suivant quels critères inventorier et qualifier les groupes de musiques ? Leur niveau d'investissement dans leur projet, leur actualité, leur trajectoire, leur inscription à la Sacem, leur visibilité dans les médias...

Les acteurs de la ressource sont nombreux, très divers, et peu coordonnés. L'outillage peut-il être amélioré pour répondre aux besoins ? Comment l'information est-elle diffusée ? Comment la relayer et la rendre visible ? Comment on « rend » connaissance ? Et comment on « prend » connaissance ?

Remarques et commentaires (cf. synthèse) : la fonction ressource est protégée aujourd'hui par de très nombreux acteurs de l'accompagnement. Au-delà de l'outillage, l'identification et la mobilisation des compétences sur les territoires est à réfléchir.

Observation... qualitative

L'activité d'observation des Musiques Actuelles doit être **permanente, menée de façon continue** et non au coup par coup. Elle doit être pérenne et pouvoir s'appuyer sur des compétences salariées.

Les travaux d'observation doivent permettre de répondre à des problématiques identifiées (être utile), de proposer des lectures stratégiques (des territoires, des activités), de rendre visible des éléments méconnus... Ils s'adressent à différentes cibles, le politique (aide à la décision), les acteurs du secteur (professionnels), et les publics.

Remarques et commentaires (cf. synthèse) : les principes de l'OPP (Observation Participative et Partagée) sont à étudier pour une application en Normandie. Ils répondent à plusieurs questions posées et détaille les enjeux de l'observation.

Médias

En corrélation avec la question de l'outillage et de la ressource, la question des médias renvoie à une cible qu'est « le public ». L'idée d'un **tiers-secteur médiatique** est défendue mais avec beaucoup d'interrogations sur son financement. Le soutien renforcé aux médias associatifs (radios, fanzine...) est un enjeu prioritaire qui pose la question de leur structuration.

Action culturelle et Droits Culturels

En préambule, le groupe a acté du fait que les Droits Culturels étaient un référentiel dans lequel toutes les activités devaient s'inscrire, et pas uniquement l'action culturelle. Les Musiques Actuelles se préoccupent de ces droits depuis longtemps, souvent sans le savoir. Trois mots forts ressortent des échanges : **partage, formation et coconstruction**.

Si la notion n'est pas complètement maîtrisée par les acteurs et les institutions, il semble fondamental de travailler le sujet au travers d'**espaces associant acteurs et élus**. Les logiques de coconstruction peuvent déboucher sur des projets, voire des dispositifs ou appels à projets en faveur des Droits Culturels.

Concernant l'action culturelle, l'intégration systématique des MA dans les Appels à Projets existants n'est pas adaptée aux spécificités des pratiques, et à la temporalité des acteurs. **La priorité est donc de redéfinir des dispositifs et des cadres adaptés aux MA.**

Question de temporalité encore, au-delà de celle des projet artistique, les actions culturelles gagneraient en qualité en s'inscrivant dans **un temps plus long**, pour construire des partenariats renforcés. Aussi, les dispositifs de soutien à l'action culturelle pourrait mieux prendre en compte les démarches des structures (ex. contrats de territoire) sans se limiter à un projet artistique ou un groupe comme support à l'action.

Question de moyens, les disparité entre structures interroge l'équité territoriale. Si les SMAC ont des moyens dédiés à l'action culturelle, d'autres associations s'y engagent sur leurs maigres fonds propres (voire bénévolat). A défaut d'emplois permanents dans chaque structure, un principe de solidarité invite à penser le déploiement des compétences des SMAC ou autres acteurs, vers les territoires moins dotés. Les travaux du réseau de la médiation existant en Basse Normandie pourraient être mis à profit.

En terme d'outillages, la réalisation d'un **« guide » des dispositifs** et de l'offre d'action culturelle à l'échelle régionale permettrait d'identifier celles qui sont adaptées aux MA.

La formation des acteurs et des artistes semble incontournable pour améliorer la qualité de l'offre, et pour consolider les compétences des musiciens intervenants auprès de publics très divers parfois.-

Enfin, les Droits Culturels s'intéressent aux droits des personnes et invitent à **intégrer les personnes** dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions. Ce doit être possible pour l'action culturelle comme pour les autres activités, et ce au regard de ces droits (pour plus de liberté, de responsabilité et de capabilité des personnes).

Développement d'artistes

Les **dispositifs d'accompagnement doivent impérativement être reliés à la diffusion**, dans et hors-région.

La formation des musiciens et des accompagnateurs fait consensus. Une approche par le parcours des personnes, qui dépasse les dynamiques de groupes sont à développer.

En terme de repérage, l'expertise locale doit être mobilisée pour faire remonter les groupes sur les dispositifs régionaux. Il s'agit de repartir de l'expertise des territoires pour repenser les soutiens au niveau régional.

Par ailleurs, il est souhaitable de **ne pas dissocier le soutien artistique du soutien à l'accompagnement** ou au développement, maillon indispensable. Aussi, des moyens pérennes au fonctionnement doivent compléter les aides aux projets.

Le groupe formule quelques propositions :

- Impliquer les acteurs de terrain dans la définition des dispositifs (co-construction)
- Penser les dispositifs et les actions pour l'accompagnement des groupes et des personnes
- (re)déployer (ou la mutualiser) des moyens matériels et des compétences. La question des moyens humains est d'autant plus forte en milieu rural. La demande d'accompagnement est considérable et nécessite un renforcement des missions.
- Porter une attention aux logiques de concentration économiques, dans le sens où les dispositifs de politique publique n'ont pas pour finalité d'alimenter une industrie musicale, mais bien de garantir une diversité

En synthèse, sur un potentiel dispositif de soutien aux d'artistes, un fonctionnement permettant deux entrées est à réfléchir :

- entrée « projet artistique » avec un comité de sélection qui se réunit plusieurs fois par an
- entrée « accompagnement » en fonction des besoins des groupes ou des musiciens, en s'appuyant et en valorisant les compétences locales (système d'acteurs à identifier)

Les demandes sont à co-porter entre le groupe et la structure qui l'accompagne, le soutien artistique devant être jumelé à un soutien à l'accompagnement.

Pratiques amateurs

Pour ce groupe de travail, il a beaucoup été question de **coopération territoriale et de formation**.

Les constats sont approuvés en soulignant **l'intérêt fondamental des studios de répétition** pour le développement des pratiques, avec de grosses disparités entre les territoires. Cette réalité est à préciser en complétant la cartographie des acteurs, et à analyser. Il est souligné que la présence d'un équipement « studio » à lui seul ne suffit pas, mais nécessite du personnel compétent et quelques moyens pour les actions.

Plusieurs propositions sont formulées :

- Repérer des structures qui n'ont pas forcément vocation à accueillir des MA, auxquels des studios de répétition pourraient être adossés, et potentiellement animés avec des personnels détachés de structures MA compétentes en proximité (SMAC notamment).
- Les évolutions des pratiques impliquent l'usage de nouveaux outils pour accompagner les groupes. Des formations et des coopérations pourraient être envisagées pour partager des compétences nouvelles. RMAN pourrait avoir un rôle important à jouer pour développer ces coopérations.
- Les niveaux de pratiques sont de plus en plus élevés. Certains jeunes sont déjà très avancés sur la pratique musicale, et dont les besoins en termes d'accompagnement sont plus axés sur la scène, le son...
- Les SDEA qui devraient exister dans chaque département, sont très disparates et prennent plus ou moins en compte les MA.
- La mutualisation d'un parc de matériel pourrait être un outil intéressant là aussi

L'accompagnement et l'enseignement des MA sont des sujets qui ont fait débat, reconnaissant la diversité des modes de transmission et d'apprentissage. Les logiques de coopération ou d'articulation entre acteurs nécessite un meilleur repérage des compétences en présence sur les territoires (cartographie des compétences) pour imaginer des échanges, des coopérations...

Beaucoup de structures associatives bénévoles contribuent à l'accompagnement des pratiques, sans les moyens suffisant pour appliquer l'intégralité des réglementations sociales (relative au salariat notamment), prenant ainsi des risques qui peuvent remettre en cause leurs activités.

Les objectifs sont priorisés ainsi :

1. **Améliorer la prise en compte des MA** dans les SDEA, mais aussi les Contrats Educatifs Locaux, et les contrats de territoire. La question de la formation doit être travaillée.
2. **Améliorer l'offre d'accompagnement et la valorisation des pratiques** : il s'agit de renforcer l'aide aux structures qui accueillent les artistes amateurs, et de penser des parcours individualisés adaptés (notion qui rejoint le schéma sur le développement d'artistes dans une vision globale).
3. **Prendre en compte les pratiques numériques** : il s'agit de réfléchir à un outil coopératif numérique (une plateforme ?) qui puisse valoriser et informer sur les actions des structures, voire permettre la réalisation de tutoriels vidéos pour accompagner les nouvelles pratiques.

Musiques enregistrées

En introduction, le groupe de travail précise que cet atelier a été choisi par défaut pour les participants. L'absence de labels discographique est regrettée pour nourrir la réflexion qui sera à poursuivre.

Le groupe de travail s'est interrogé sur l'intérêt de l'enregistrement aujourd'hui. Initialement support de développement des groupes (élément incontournable de l'économie de la musique), l'enregistrement a changé de support, de techniques, de format pour devenir une première carte de visite des groupes, avec l'intégration quasi systématique de l'image.

Associer l'image au son pose de nouveaux enjeux. Cela implique de penser de nouveaux partenaires, et d'intégrer de nouvelles compétences à la filière. Plusieurs lieux ont créé des services de maquettage studio il y a quelques années, perçus comme une offre concurrentielle aux studios privés. La même question va se poser pour les acteurs de l'audiovisuel. Aussi, il s'agit d'identifier les compétences et les structures de l'audiovisuel à associer.

Aujourd'hui, le premier vecteur de diffusion de la musique est YouTube. Ces nouveaux canaux du streaming remettent en question les droits et modalités de redistribution dans la filière. De la ressource et des actions de sensibilisation, d'information et de formation sont à mettre en place.

Economie et emplois

Le groupe de travail est reparti des objectifs énoncés dans la synthèse.

Le premier objectif (Améliorer la connaissance de l'économie de la filière) est à relier à la thématique « ressource et observation » dont l'enjeu est de **mieux valoriser la globalité des activités**, leur qualité et leur cohérence, notamment auprès du politique. L'économie des MA a ses spécificités à prendre en compte (économie mixte publique et privée). Une information pédagogique sur l'économie de la filière pourrait être un bon outil de sensibilisation pour mieux faire comprendre la réalité : ce que coûte un studio de répétition, une place de concert, un album...

Les contrats aidés, sujet brûlant d'actualité avec leur suppression en 2018, a fait l'objet d'un rapide sondage : combien de structures sont touchées par la perte d'emplois aidés : 10 structure concernées sur les 35 (29%), dont 4 sont mises en danger (plus de 10% donc).

Les logiques de circuit-courts sont à privilégier pour développer des coopérations et des mutualisations. La question d'identifier les savoir-faires et les compétences pour pouvoir penser les mutualisations est à nouveau soulevée.

Pour améliorer la mobilisation de financements, une **plateforme recensant les différentes aides** pourrait alimenter un espace ressource. Elle pourrait aussi valoriser les activités MA, au-delà du poids économique, un discours sur la contribution à l'attractivité des territoire doit être développé, pour gagner en crédibilité, et ne pas être que sur les valeurs de prestige, de tête d'affiche, etc.

Enfin, l'ancrage dans **l'ESS reste à approfondir**. La CRESS Normandie se mobilise sur l'accompagnement des initiatives avec le dispositif DLA. Au-delà, des réflexions sur l'Utilité Sociale, les coûts évités pourraient être menées. La mobilisation de fonds européens est aussi à creuser.

Structuration professionnelle et territoriale

Le groupe de travail souligne l'importance pour les acteurs de cette grande région de s'organiser pour porter une parole commune, dans le sens de l'intérêt général. La complémentarité entre le FAR et RMAN est constatée (histoires et natures différentes). RMAN, en tant que réseau d'acteurs, ne compte pas de collectivité territoriale dans ses membres, et porte une parole de terrain avec une grande autonomie de positionnement vis-à-vis des partenaires publics. Le FAR, en tant qu'agence a des collectivités publiques en son sein, et propose des services opérationnels à la filière.

Des propositions d'articulations sont émises sur l'observation et la production d'analyse :

- **Le FAR est qualifié pour la « production de services techniques » dont la formation** (un enjeu un peu décrit sur les parcours des personnes dans les MA), outil indispensable pour accompagner les mutations professionnelles et les parcours. Le FAR est aussi porteur d'une fonction ressource, dont le collectage de données est à amplifier.
- **Le réseau RMAN a un rôle plus politique**, avec une parole libre qui peut donner des lectures et des **analyses stratégiques** pertinentes grâce au regard croisé des acteurs.

Il s'agit alors d'articuler le collectage d'information (la donnée) par le FAR, avec les capacités d'analyse du réseau RMAN. (exemple de prochain thème d'étude : les publics des MA)

Concernant les dispositifs d'accompagnement, l'articulation entre les deux structures est plus délicate, et risque de rendre peu lisible l'offre d'accompagnement. La conception d'un portage partagé est en travail. Le FAR pourrait être identifié sur l'opérationnel (gestion des dispositifs), et RMAN mobilisé par le biais de relais locaux / référents sur les territoires, avec un comité de suivi régional.

Les autres réseaux (musiques traditionnelles et du monde, jazz, réseaux territoriaux...) ont des spécificités à prendre en compte et à articuler avec un réseau régional.

Restitution du 19 décembre 2017 au Cargö à Caen

Une restitution des travaux de la première phase de concertation est prévue le 19 décembre après-midi au Cargö à Caen (Départements, métropoles et agglomérations...).

Le déroulé suivant est proposé :

- 14h00 Accueil et introduction
- 14h30 Restitution des travaux de concertation Phase 1 et échanges avec la salle
- 15h30 Méthodologie 2018
- 16h00 Présentation du cadre du Contrat de Filière (par la DRAC)
- 16h30 Les chiffres de la diffusion en Normandie (par le CNV)
- 17h00 Mots de clôture

RMAN introduira la rencontre en rappelant le cadre des concertations, leurs objectifs et la méthode. La restitution des travaux sera réalisée par l'accompagnateur à l'appui d'un diaporama, en faisant ressortir les priorités et enjeux transversaux.

Méthodologie 2018

La méthodologie pour la seconde phase de concertation (janvier à juin 2018) se dessine avec une réduction du nombre de bassins de concertations aux 5 départements (les métropoles de Caen et Rouen rejoignent les groupes de travail de leur département respectif).

Deux axes (ensembles de thématiques) sont proposées :

1. Filière : La diffusion (live, enregistré, médias...), développement artistique, création...
2. Pratiques : les pratiques amateurs, l'enseignement, la formation, l'action culturelle...

Trois thématiques transversales seront abordées en continu : les Droits Culturels, la transition numérique, et la structuration territoriale (coopérations et articulations).

Sur le premier semestre 2018, deux temps de travail par axe sont proposés : une séance de travail par territoire (5 réunions territoriales) et un séminaire régional. Les acteurs sont ainsi sollicités sur 2 réunions par département, et 2 séminaires régionaux. Si besoin et en fonction des capacités d'implication des acteurs, d'autres temps de travail, interdépartementaux par exemple, pourront être organisés en complément.

Les séminaires régionaux peuvent s'envisager en deux parties :

- matin : travaux et propositions relatives aux activités (thématiques)
- après-midi : sujets transversaux et structurels (structuration, observation, économie et emploi, coopérations et mutualisations...)

La restitution finale est prévue pour juin 2018.

Annexe - Liste des participants

- Martin Poret, Tambour battant
- Matthieu Lechevallier, Papa's production
- Bruno Lemoine, La gare aux musiques
- Thierry Vallette, La machine à sourds
- Mathieu Teissonnière, Conservatoire d'Evreux
- Jérémie Tomczyk, Festival ça sonne à la porte
- Hélène Bisson, Département de Seine-Maritime
- Gaël Lecoeur, Distance tour booking
- Stéphanie L'Huissier, Le trianon transatlantique
- Stéphane Maunier, Le Kalif
- Vincent Grandserre, Conservatoire de Val-de-Reuil
- Ana Arriaza, Arte et Art
- Guillaume Leprévost, La fée sonore
- Nicolas Coudert, Du son à la maison
- Nathalie Cordier, Le 106
- Julien Lenormand, Le 106
- Jean-Christophe Aplin-court, Le 106
- Bastien Cantillon, Le CEM
- Sandrine Mandeville, Le CEM
- Flavien Dugard, Le Studio de Vernon
- Simon Oheix, 1001 prodsrecords
- Franck Tilmant, L'éclat
- Joseph Baudet, Le Tangram
- Julie Mac Vicar, Le DOC
- Fannette Marty Horstmann, Le DOC
- Quentin Auzanneau, La fabrik à sons
- Nora Wende, La fabrik à sons
- Mathias Helbert, Le Rave
- Luc Brou, Station MIR / Interstice
- Mériam Khaldi, Le FAR
- Jean-Claude Lemenuel, Le FAR
- Bénédicte Lepennec, Le FAR
- Julien Costé, Art Syndicate
- Damien Maurice, Le Cargö
- Jean-Marie Potier, Le Cargö
- Stéphane Bruscolini, Le Cargö
- Christophe Laisné, TFT Label
- karim Hassani, Tohu Bohu
- Sally Lagny, Collectif Pan
- Emmanuelle Leclerc, Musikoblokos
- Christiant Richeux, Branchez la guitare
- Ada Wujeck, Département de l'Eure
- Alban Legrand, Le Tangram
- Marina Parks, Réseau RMAN